Bilan 2025 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

RAPPORT 2025 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

POUR PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

De la ville de

OTTERBURN PARK

Code géographique : 57030

Région administrative : Montérégie (16)

Complété par

Sophie-Christine Brideau
le
1 octobre 2026

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Mesures et recommandations

Précision des données de l'audit de l'eau de l'AWWA	
Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50 % pour tous les audits de l'eau de l'AWWA depuis le 1er septembre 2022. Si le résultat est inférieur à 50 %, une augmentation d'au moins 5 % par année est requise annuellement.	**Action réalisée.**

Réglementation municipale	
Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux de façon similaire au modèle fourni par le MAMH sur le site Web de la SQEEP. **Cette action devait être réalisée pour le 1er septembre 2021.**	**Action réalisée.**
Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau. **Cette action devait être réalisée pour le 1er septembre 2023.**	**Action réalisée.**

Contrôle actif des pertes d'eau	
Mettre en place une directive pour éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs, depuis le **1er septembre 2023.** Réaliser 50% des travaux depuis le **1er septembre 2025.**	Action non requise.
Réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif de pertes d'eau n'est pas atteint, d'ici le **1er septembre 2027.**	**La municipalité doit réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif des pertes d'eau n'a pas été atteint, d'ici le 1er septembre 2027.**
Réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le **1er septembre 2027.**	**Cette action doit être réalisée depuis le 1er septembre 2027.**
Mettre en place une directive pour réduire les délais de réparation des fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé, depuis le **1er septembre 2025.**	Action non requise puisque les délais de réparation des fuites sont respectés.
Depuis le bilan 2021, si la pression moyenne du point représentatif de zone (PRZ) est supérieure à 60 m (85 psi; 588 kPa), réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un secteur de régulation de pression (SRP), dans un délai de 2 ans**.**	L'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable, mais la pression moyenne du PRZ est inférieur à 60 m pour tous les réseaux. Réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un SRP sur ces réseaux n'est donc pas requis.
Si cela est rentable, mettre en place des SRP, depuis le **1er septembre 2025.**	L'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable, mais la pression moyenne du PRZ est inférieur à 60 m pour tous les réseaux. Réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un SRP sur ces réseaux n'est donc pas requis.

Sensibilisation des citoyens	
Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2025, sensibiliser annuellement les citoyens à la valeur de l'eau par au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le **1er septembre 2027**.	Cette action est facultative, mais recommandée de façon préventive. La municipalité a réalisé 4 actions au bilan 2025.
Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2025, montrer annuellement l'exemple en tant que municipalité en mettant en place au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le **1er septembre 2027**.	Cette action est facultative, mais recommandée de façon préventive. La municipalité a réalisé 5 actions au bilan 2025.

Installation de compteurs d'eau	
L'installation de compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et d'un échantillon de compteurs dans le secteur résidentiel est terminée.	Secteur résidentiel **Installation terminée**
	Secteur non résidentiel **Installation terminée**
Relever les compteurs d'eau **annuellement**.	L'installation des compteurs d'eau doit être accompagnée d'une relève de ceux-ci. Il faut relever les données de compteurs d'eau au moins une fois par année, idéalement en début d'année civile.

Commentaires généraux

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Audit de l'eau

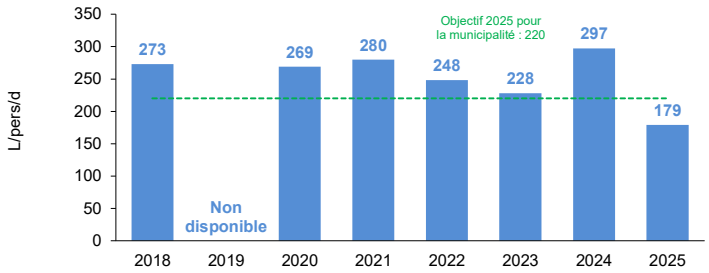
Indicateurs de performance par réseau de distribution

Résultats pour le réseau 1 : Otterburn Park	Résultat 2025	Objectif 2025
Indice de fuites dans les infrastructures :	7,7	≤ 3,0
Résultat de validité des données :	61	≥ 50
Pression moyenne du réseau :	51 mètres d'eau	

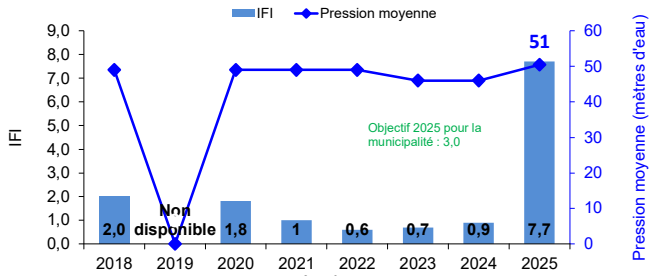
L'objectif de pertes d'eau de ce réseau n'est pas atteint.
Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de contrôle actif des fuites sur 200 % de sa longueur équivalente et d'écouter un échantillon de robinets d'arrêt accessibles.

Résultats pour l'ensemble de la municipalité	Résultat 2025	Objectif 2025
Indice de fuites dans les infrastructures (IFI) :	7,7	≤ 3,0
Consommation résidentielle estimée :	179 L/pers/d	≤ 220 L/pers/d
Quantité d'eau distribuée :	371 L/pers/d	

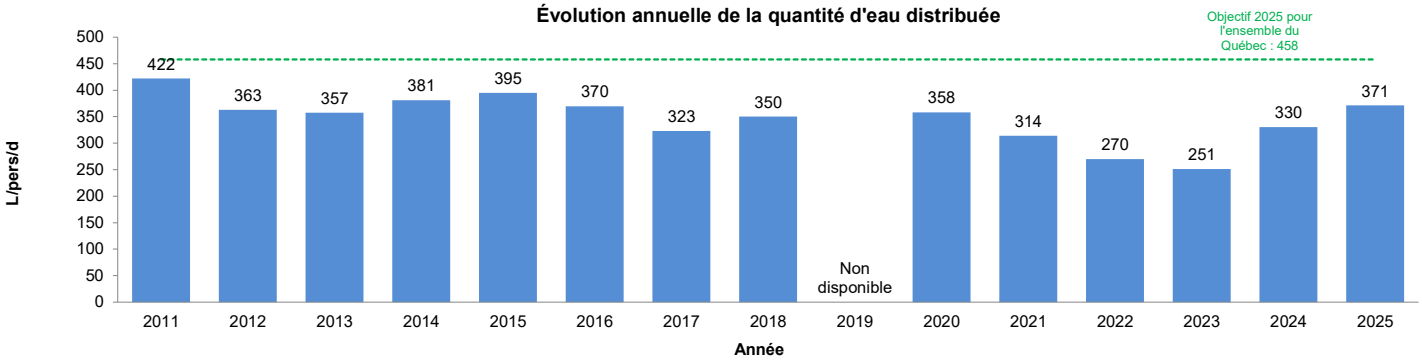
Évolution annuelle de la consommation résidentielle



Évolution de l'IFI et de la pression moyenne



Évolution annuelle de la quantité d'eau distribuée



Potentiel d'économie d'eau potable

Potentiel d'économie : L'atteinte des objectifs de la SQEEP sur l'ensemble des réseaux de la municipalité permettrait d'économiser 350,065 ML d'eau annuellement. À titre comparatif, ce volume représente la consommation anuelle de 4 359 canadiens moyens.

Les données des bilans antérieurs et de l'ensemble du Québec sont également disponibles sur le site de la SQEEP : Cartographie, bases de données et rapport annuel

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

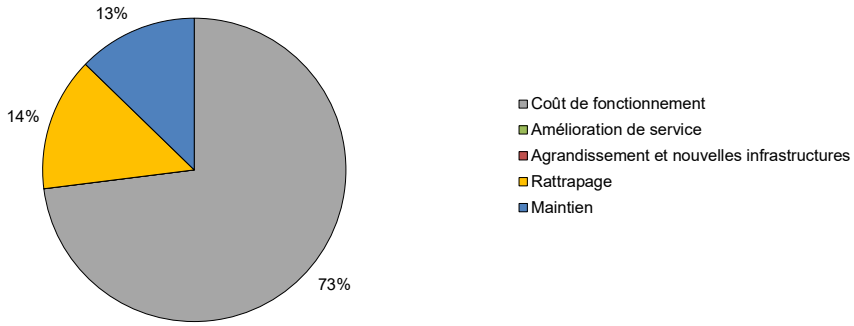
COÛT

SECTION 5 - COÛT ET REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU

5.1 Coût des services d'eau

Composante du coût des services d'eau	Coût unitaire
Coût de fonctionnement	3,45 $/m³
Besoins d'investissement en maintien d'actif régulier	0,60 $/m³
Besoins d'investissement en rattrapage de maintien d'actifs	0,67 $/m³
Besoins d'investissement en amélioration de service	0,00 $/m³
Besoins d'investissement en agrandissement et nouvelles infrastructures	0,00 $/m³
Coût des services d'eau	4,72 $/m³

Répartition des composantes du coût des services d'eau

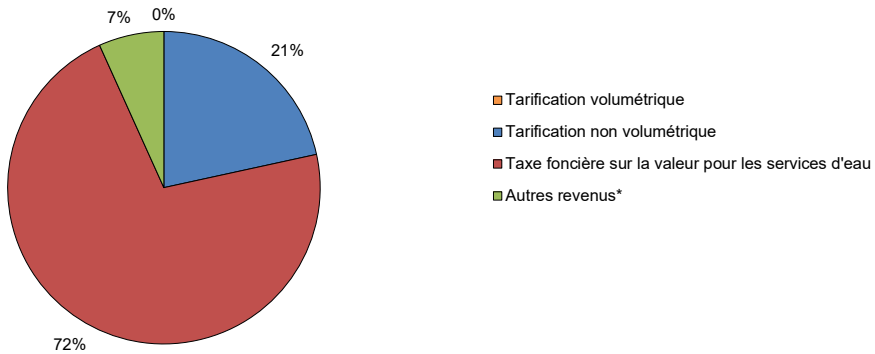


5.2 Revenus affectés aux services d'eau

Composante des revenus affectés aux services d'eau	Revenus unitaires
Tarification volumétrique	0,00 $/m³
Tarification non volumétrique	0,74 $/m³
Taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau	2,47 $/m³
Autres revenus*	0,23 $/m³
Revenus affectés aux services d'eau	3,44 $/m³

* Les autres revenus incluent les services rendus, les transferts des gouvernements pour le fonctionnement, les excédents de fonctionnement affectés, les réserves financières et les fonds réservés pour les services d'eau.

Répartition composantes des revenus affectés aux services d'eau



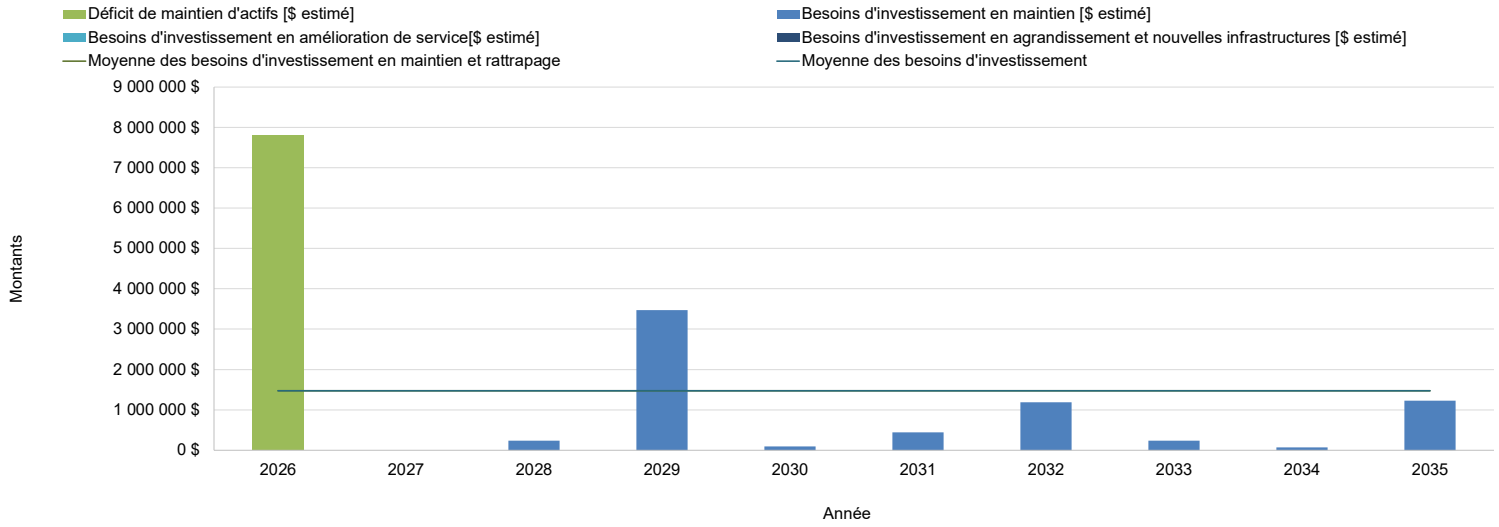
Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

SECTION 6 - BESOINS D'INVESTISSEMENT, INVESTISSEMENTS ET PROJECTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

6.1 Besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau

	Maintien	Rattrapage	Amélioration de service	Agrandissement et nouvelles infrastructures	Total
2026	0 $	7 791 419 $	0 $	0 $	7 791 419 $
2027	0 $		0 $	0 $	0 $
2028	234 669 $		0 $	0 $	234 669 $
2029	3 466 156 $		0 $	0 $	3 466 156 $
2030	95 411 $		0 $	0 $	95 411 $
2031	447 589 $		0 $	0 $	447 589 $
2032	1 190 531 $		0 $	0 $	1 190 531 $
2033	236 072 $		0 $	0 $	236 072 $
2034	67 349 $		0 $	0 $	67 349 $
2035	1 232 530 $		0 $	0 $	1 232 530 $
Total	6 970 307 $	7 791 419 $	0 $	0 $	14 761 725 $

6.2 Évolution des besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau



Pour toute aide supplémentaire, communiquez avec l'équipe de la SQEEP : Coordonnées de l'équipe de soutien technique de la SQEEP
Pour plus d'information sur la SQEEP, consultez le site Web : Site web de la SQEEP